

Communiqué de presse

23.1.2008

Amende de la SWX Swiss Exchange à l'encontre de la Société Bancaire Privée S.A.

La SWX Swiss Exchange a constaté que la Société Bancaire Privée S.A. avait enfreint à plusieurs reprises les dispositions de publicité événementielle fixées dans l'art. 72 du Règlement de cotation et dans la Directive concernant la publicité événementielle. En outre, la société n'a pas publié son rapport de gestion dans les délais prescrits et de ce fait enfreint l'art. 64 du Règlement de cotation ainsi que les dispositions de la Directive concernant les exigences en matière d'établissement des rapports financiers. Par conséquent, la Commission des sanctions de la SWX a infligé une amende de CHF 100'000 à la Société Bancaire Privée S.A. et ordonné la publication de cette sanction.

Conformément à l'art. 72 du Règlement de cotation de la SWX, les émetteurs sont tenus d'informer le marché des faits susceptibles d'influencer les cours qui sont survenus dans leur sphère d'activité et qui ne sont pas connus du public. Sont réputés susceptibles d'avoir une influence sur les cours, les faits nouveaux qui sont de nature à entraîner une modification notable des cours. La publication doit être faite de sorte à garantir l'égalité de traitement des participants au marché. Le contenu des communiqués doit être véridique, clair et complet.

Les manquements suivants sont reprochés à la société:

- Le 18 août 2006, la Société Bancaire Privée S.A. a publié son rapport semestriel pendant le négoce sans en informer la SWX nonante minutes à l'avance.
- Par ailleurs, la société a indiqué le 19 décembre 2006 qu'elle renforçait sa direction générale et renouvelait son conseil d'administration. Toutefois, la société n'a fourni aucune explication quant aux motifs du changement de personnel aussi important. Le lendemain, le 20 décembre 2006, un article du journal L'AGEFI rapportait que ce changement de personnel était du à une enquête de la Commission fédérale des banques (CFB) initialisée en octobre 2006.
- Le 19 mars 2007, la société révélait que la CFB avait constaté des manquements organisationnels importants au cours de ses enquêtes. La société devait être vendue sous peine de se voir retirer sa licence de banque par la CFB. L'actionnaire principal avait donc déjà signé une déclaration d'intention avec un établissement bancaire de l'Union Européenne. La société n'a mentionné ni le nom de l'acheteur ni le prix d'achat prévisionnel alors qu'elle n'avait aucune raison valable de ne le pas faire. Dans le courant de l'après-midi toutefois, on pouvait lire sur Bloomberg le nom de cet acquéreur ainsi que le prix de vente convenu.

En outre, conformément à l'art. 64 du Règlement de cotation et à la Directive concernant les exigences en matière d'établissement des rapports financiers, les émetteurs sont tenus de publier leur rapport de gestion dans les quatre mois à compter de la fin de chaque exercice et de les remettre à la SWX au plus tard au moment de leur publication.

La Société Bancaire Privée S.A. n'a pas transmis ni publié son rapport de gestion 2006 à la SWX dans les délais.

L'une des missions de la SWX consiste à veiller à l'application des principes de transparence imposés aux émetteurs. En cas d'infraction au Règlement de cotation par un émetteur, la SWX prononce l'une des sanctions prévues à l'art. 82 du Règlement de cotation en fonction du degré de responsabilité et de la gravité de l'infraction. En considération de ces critères, la Commission des sanctions de la SWX a prononcé une amende de CHF 100'000 assortie d'une publication de la sanction.

Des informations sur les dispositions de la publicité événementielle sont disponibles sur:
http://www.swx.com/admission/being_public/publicity_fr.html.

Les sanctions précédentes de la SWX dans le domaine de la publicité événementielle se trouvent à l'adresse:
http://www.swx.com/admission/being_public/sanctions/media_releases/ad_hoc_fr.html

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, porte-parole SWX Swiss Exchange est à votre entière disposition.

Téléphone: +41(0)58 854 26 75
Fax: +41(0)58 854 27 10
E-mail: pressoffice@swx.com

SWX Swiss Exchange

La SWX Swiss Exchange fait partie, au plan technologique, du peloton de tête des bourses mondiales. Prestataire de services boursiers de premier ordre, la SWX Swiss Exchange regroupe participants, émetteurs et investisseurs sur un marché des valeurs mobilières efficace et transparent. Elle convainc non seulement par sa large gamme de produits, mais aussi par son système intégré et entièrement automatique de négoce, clearing et règlement. Un simple clic de souris suffit pour négocier, payer, exécuter ou confirmer une transaction.

www.swx.com